

LEÇON 7 : L'UNION AFRICAINE (UA)



Définition

L'Union Africaine (UA) est une organisation continentale créée le **9 juillet 2002** à **Durban (Afrique du Sud)** pour remplacer l'OUA. Elle œuvre pour **l'unité, l'intégration, la paix et le développement de l'Afrique**.

Le processus de création

Date	Événement
9 septembre 1999	Déclaration de Syrte (Libye) proposant la création de l'UA.
Septembre 2000	Adoption de l'Acte constitutif de l'UA à Lomé (Togo).
9 juillet 2001	Sommet de Lusaka (Zambie) : préparation de la mise en place de l'UA.
9 juillet 2002	Proclamation officielle de l'UA à Durban (Afrique du Sud).

Objectifs	Principes
Renforcer l'unité et la solidarité entre les États africains. Défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Accélérer l'intégration politique, économique et sociale. Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'Homme.	Égalité souveraine des États membres. Respect des frontières héritées de l'indépendance. Règlement pacifique des conflits. Non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Respect des droits de l'Homme et de la démocratie. Rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)

Adoptée le **27 juin 1981** à Nairobi, elle entre en vigueur le **21 octobre 1986** et garantit :

Les droits et libertés fondamentaux ; l'égalité entre les peuples ; la dignité humaine ; les droits économiques, sociaux et culturels ; le droit des peuples au développement.

Les principaux organes

Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Organe suprême, définit les grandes orientations de l'UA.
Conseil exécutif	Coordonne les politiques et prépare les décisions de la Conférence.
Commission de l'UA	Assure l'administration et applique les décisions.
Parlement panafricain	Favorise la participation des peuples africains et la bonne gouvernance.
Conseil de paix et de sécurité (CPS)	Prévient et règle les conflits en Afrique.
Cour de Justice	Règle les différends liés à l'application des textes de l'UA.

Le bilan de l'UA

Succès	Limites / Échecs
✓ Promotion de la paix et de la sécurité. ✓ Soutien à l'intégration africaine. ✓ Défense de la démocratie et des droits de l'Homme. ✓ Coopération économique entre les États.	✗ Persistance des conflits armés et du terrorisme. ✗ Moyens financiers limités. ✗ Difficulté à faire appliquer certaines décisions. ✗ Dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

A RETENIR ABSOLUMENT

- ✓ L'UA remplace l'OUA le 9 juillet 2002.
- ✓ Son siège est à Addis-Abeba (Éthiopie).
- ✓ Elle compte 55 États membres.
- ✓ Son objectif principal est de renforcer l'unité, l'intégration et le développement de l'Afrique.
- ✓ Le Conseil de paix et de sécurité est chargé de prévenir et de régler les conflits.
- ✓ La CADHP protège les droits fondamentaux des peuples africains.

DATES CLES

- **25 mai 1963** : Création de l'OUA.
- **9 septembre 1999** : Déclaration de Syrte.
- **Septembre 2000** : Adoption de l'Acte constitutif.
- **9 juillet 2002** : Naissance officielle de l'UA.
- **27 juin 1981** : Adoption de la CADHP.
- **21 octobre 1986** : Entrée en vigueur de la CADHP.

BON A SAVOIR

Repères géographiques

- 📍 **Siège de l'UA** : Addis-Abeba (Éthiopie).
- 📍 **Lieu de création** : Durban (Afrique du Sud).